



Canadian Association of Rallysport

Demande d'utilisation d'un drone lors de rallyes sanctionnés par CARS

L'usage de drones lors de rallyes sanctionnés par CARS n'est accordé qu'à ceux qui ont été pré-approuvés par l'organisateur du rallye, le directeur régional de CARS, le directeur du championnat national du CRC ou le propriétaire du terrain privé, selon le cas. Les médias de CARS (production télé) auront la priorité de l'utilisation de l'espace aérien.

Exigences d'approbation

1. Remplir cette demande et la remettre à l'organisateur du rallye avec la documentation exigée au moins deux semaines avant l'événement.
2. Joindre une copie de votre certificat d'assurance indiquant une couverture assurable d'au moins cinq millions de dollars. La Canadian Association of Rallysport et l'événement doivent être inscrits comme bénéficiaires additionnels sur le certificat.
3. Joindre une copie de votre licence d'opérateur émise par Transport Canada.
4. Le drone sera piloté conformément aux directives de Transport Canada, y compris celles sur la proximité des gens, sur les événements publics, etc.
5. Joindre un plan de vol écrit et dessiné, indiquant les lieux du rallye qui seront survolés.
6. Joindre une copie du document de Nav Canada sur l'approbation de l'espace aérien.
7. Si le drone doit survoler des propriétés privées, la demande doit contenir le nom des propriétaires, leurs adresses et leur signature comme preuve de permission.
8. Le drone ne doit pas survoler directement les parcs d'assistance, les départs cérémoniaux, les spectateurs ou les cérémonies de podium, même si le plan de vol du drone a été approuvé.
9. Le pilote du drone doit toujours avoir son appareil en visuel pendant le vol.
10. Le drone ne doit pas survoler les spéciales à altitude si basse qu'il pourrait tomber par terre devant les voitures en course.

Le plan de vol passe-t-il sur des propriétés privées ? OUI NON <i>(Ajouter des pages au besoin)</i>			
Nom du propriétaire :		Adresse de la propriété :	
Signature du propriétaire :			
Nom du pilote du drone :		Numéro de mobile du pilote :	
Numéro d'immatriculation du drone		Copie de la licence de Transport Canada :	
Compagnie d'assurance :		Numéro de la police :	
Copie du certificat d'assurance joint :			
Copie du plan de vol joint :		Copie jointe de l'approbation Nav Can sur l'espace aérien :	
Approbation de l'organisateur :			
Approbation du directeur du championnat national OU du directeur régional pour les autres rallyes			